

AVISU CESEC 2023-51¹ **AVIS CESEC 2023-51**

Relatif à la
Rilativu à a

Mise en place et financement du Gérontopôle de Corse

Creazione è finanziamentu di u Polu di Geruntulugia di Corsica

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 05 décembre 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la Mise en place et financement du Gérontopôle de Corse ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 05 di dicembri di u 2023 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a Creazione è finanziamentu di u Polu di Geruntulugia di Corsica ;

Après avoir entendu, Madame Marie CIANELLI, Directrice de l'autonomie

Sur le rapport de Julie PANTALONI-BARANOVSKY, pour la commission précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative ;

À nant'à u raportu di Julie PANTALONI-BARANOVSKY, per a cummissione precarietà - solidarietà, salute, cuesione suciale è abitatu ; sport è vita assuciativa;

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 49

*U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 18 di dicembri di u 2023, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

Face au défi sans précédent du vieillissement de la population corse qui compte aujourd'hui un tiers de personnes âgées de plus de 60 ans, la Collectivité de Corse est pleinement engagée dans la mise en œuvre opérationnelle de son premier schéma directeur de l'autonomie en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, et dans ce cadre, et au regard de la politique menée en faveur du bien vieillir, le Conseil exécutif de Corse a initié et porté un projet de création d'un Gérontopôle en Corse.

Un Gérontopôle a pour finalité de rassembler et de mettre en synergie les acteurs du bien vieillir d'un territoire au sein d'une structure partenariale et collaborative, afin qu'ensemble, ils œuvrent tout particulièrement à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, à leur inclusion sociale et à la promotion de leur bien-être.

Les thématiques prioritaires du gérontopôle di Corsica sont les suivantes :

- ✓ FAVORISER le Bien Vieillir pour la prévention et l'adaptation de l'écosystème de vie (Domicile, Accès aux soins, Habitat, Transports...)
- ✓ SOUTENIR la recherche, la formation et l'attractivité des métiers (Centre de compétences et de ressources)
- ✓ IDENTIFIER les besoins, OBSERVER, EVALUER et être force de propositions et d'innovations (Silver Economie, nouvelles organisations de soins, nouvelles technologies)
- ✓ COMMUNIQUER et INFORMER sur le Bien Vieillir (Observatoire et Prospective)

Cette structure a clairement pour vocation d'être un relais de croissance, de connaissance et d'excellence dans l'écosystème corse du bien vieillir.

Aujourd'hui, les travaux préalables de constitution d'une gouvernance du Gérontopôle de Corse sont aboutis.

Ainsi, une gestion associative du Gérontopôle a été convenue. Une assemblée générale constitutive de l'association du « Gérontopôle di Corsica » a d'ores et déjà été organisée le 14 novembre dernier.

Les prochaines étapes de ce projet seront le démarrage du fonctionnement administratif de l'association par le comité de préfigureurs, l'élaboration d'un budget prévisionnel 2024 ainsi que l'organisation des premiers recrutements.

Dans cette perspective, un contrat pluriannuel d'objectif et de moyens sera conclu entre la Collectivité de Corse et l'association du Gérontopôle de Corse d'ici la fin du premier semestre 2024.

Dans cette attente, et afin de permettre à l'association du Gérontopôle de Corse de débiter son fonctionnement, la Collectivité de Corse souhaite d'ores et déjà doter l'association de fonds nécessaires au démarrage de son activité.

Cette dotation socle de démarrage, d'un montant de 100 000 € constitue ainsi la première participation financière pour permettre de lancer les travaux de préfiguration et de procéder aux premiers recrutements.

L'ARS de Corse a également prévu de participer au financement du projet ainsi qu'au démarrage, avec une première enveloppe de l'ordre de 50 000 €.

Le CESECC rappelle son rapport d'autosaisine "*Invichjà in casa soia – Structuration du secteur du domicile : attentes, besoin et évolution de l'offre de services*", dans lequel il reprend des principes et formule des propositions en rapport avec certaines des thématiques du gérontopôle de Corse.

Concernant l'organisation interne de l'association et la représentation au sein de ses instances (AG, CA et bureau), **le CESECC considère** qu'à l'occasion d'un prochain élargissement de la composition des instances, une représentation syndicale, notamment des salariés des établissements et de l'aide à domicile serait souhaitable.

En ce qui concerne l'organisation et la gouvernance, **le CESECC estime** que des projets tels que la création d'un CHRU corse pourraient amener à les modifier. Par exemple, la création d'un Conseil scientifique pourrait accompagner des projets de recherches universitaires qui seraient en corrélation avec le bien vieillir.

FAVORISER le Bien Vieillir pour la prévention et l'adaptation de l'écosystème de vie :

Concernant la prévention, **le CESECC suggère**, dans une optique pédagogique envers le grand public, la création d'un espace de rencontre et de diffusion de l'information, notamment à l'attention des usagers et/ou de leurs familles, car, en Corse, une des particularités rencontrées est que près de la moitié des intervenants à domicile sont employés par les personnes âgées elles-mêmes. Il y a donc, selon **le CESECC**, un enjeu réel sur ce point.

SOUTENIR la recherche, la formation et l'attractivité des métiers (Centre de compétences et de ressources en région) :

Le CESECC rappelle que dans son rapport "*Invichjà in casa soia*", **il préconisait** la mise en œuvre d'un plan exhaustif et massif de formation, et suggérait la création d'un CFA des métiers du grand-âge. Dans cette optique, il préconise que ces sujets puissent être envisagés par le gérontopôle dans le cadre de l'attractivité des métiers ainsi que dans son rôle en tant que force de proposition.

IDENTIFIER les besoins, OBSERVER, EVALUER et être force de propositions et d'innovations (Silver Economie, nouvelles organisations de soins, nouvelles technologies) :

Le CESECC suggère qu'une participation active du gérontopôle dans les travaux sur l'élaboration d'une convention collective territoriale (à négocier localement entre employeurs de

la branche et organisations syndicales représentatives) des métiers de l'aide à domicile puisse être envisagée dans les thématiques à traiter.

Le CESECC souligne l'intérêt que le gérontopôle sera à même de remplir une fonction d'animation des acteurs du secteur, qui fait aujourd'hui défaut dans l'écosystème du bien vieillir en Corse.

Le CESECC souligne l'intérêt, dans le cadre de ces fonctions, d'une préoccupation de parangonnage sur les solutions mises en œuvre sur des territoires présentant des caractéristiques (touristiques, géographiques, topographiques, sociales, etc.) communes avec le nôtre.

COMMUNIQUER et INFORMER sur le Bien Vieillir (Observatoire et Prospective) :

Bien que les gérontopôles aient été récemment dotés d'une définition, leur modèle reste assez ouvert en termes fonctionnels. **Le CESECC estime** que le gérontopôle de Corse gagnerait à être centré sur l'aspect "observatoire", du moins pendant sa phase de démarrage. En effet, le territoire corse a ses caractéristiques propres et ses propres facteurs impactant les personnes âgées (niveau de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, ultra-ruralité, etc.), et il est important que le gérontopôle, dans son rôle d'observatoire, se positionne sur nos typicités insulaires plutôt que des critères nationaux et généralistes.

Dans son rôle d'observatoire, selon **le CESECC**, le gérontopôle semble présenter des capacités de centralisation des données (jusqu'ici éparses et peu accessibles), qui permettront d'avoir une vision complète actualisée et liée aux actions à mettre en place.

Dans le même ordre d'idées, **le CESECC** souligne l'importance de la corrélation entre les actions et préconisations du gérontopôle et les politiques territoriales.

En conclusion, **le CESECC se félicite** que la Collectivité de Corse ait pris l'initiative de la création du Polu di geruntulugia di Corsica et **émet** un avis favorable à la convention qui lie la Collectivité de Corse à l'association et au financement du démarrage de son activité.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI